**Deuxième journée d’étude du laboratoire junior « En quête de voix » :**

**Inaudibilité et résistances**

Lieu : ENS de Lyon

Date : 20 janvier 2020

 Le point départ de notre réflexion est le constat selon lequel certains sujets n’ont pas accès à la parole dans l’espace public. Cette exclusion de la sphère de la parole concerne une pluralité de sujets, et ne saurait être limitée au groupe de ceux et celles qui n’ont pas voix au chapitre car ne peuvent pas voter (citoyen-ne-s mineur-e-s, étranger-ère-s ou privé-e-s de droits civiques). On peut songer à l’ensemble des groupes marginalisés dans la société (sans-abris, prisonnier-ère-s, malades, migrant-e-s, minorités sexuelles…), mais aussi plus généralement à l’ensemble des groupes dominés, que cette domination se fasse au nom de critères de sexe, de genre, de race ou de classe. L’hypothèse générale qui sous-tend notre réflexion est celle selon laquelle exclusion sociale et impossibilité à parler sont corrélées : l’effacement de la voix des sujets sociaux vulnérabilisés est solidaire ou même cause de leur exclusion, de sorte que l’on peut parler d’une « vulnérabilité linguistique » (Butler, 2004).

 Cette incapacité à se faire entendre dans l’espace public - que l’on peut qualifier d’inaudibilité sociale - peut prendre des formes diverses. Elle est à la fois incapacité de fait et incapacité de droit, notamment dans le cas de revendications qui ne peuvent être exprimées dans une langue qui interdit leur formulation : songeons par exemple à la difficulté pour les femmes de parler si l’on reconnaît que le langage véhicule des normes patriarcales (Wittig, 2007), mais aussi plus généralement à une difficulté des subalternes à employer le langage dit hégémonique (Spivak, 2009).

 Les conséquences de l’inaudibilité sur les sujets qui en sont victimes demandent à être interrogées : Comment peut-on être un sujet politique lorsqu’on n’a pas accès à la parole ? Nos capacités mêmes à exister en tant que sujet ne sont-elles pas remises en cause, si l’on reconnaît que l’une des modalités centrales de la subjectivation est la prise de parole ?

 Cela nous conduira également à envisager les différentes formes de résistances à l’exclusion de la sphère de la parole : entre infra-politique des discours subalternes (Scott, 2008), subversion performative (Butler, 2004), et travail poétique de sape des normes discursives dominantes. Cette question de la résistance à la domination, et plus généralement de la possibilité pour les sujets de reprendre la parole, sera au cœur de notre réflexion. Comment redonner voix aux sans-voix ? Est-il possible de porter leur parole, qui peut le faire et comment ? Une régulation politique de la sphère publique peut-elle garantir une meilleure audibilité des voix ?

 Cette journée d’étude pluridisciplinaire, organisée par le laboratoire junior « En quête de voix » cherchera à interroger le concept d’inaudibilité, et à la penser comme un concept opératoire dans le champ des sciences humaines et sociales, mais aussi des études littéraires. Nous réfléchirons à la fois à sa définition et à ses usages possibles.

Plusieurs axes de réflexion peuvent être envisagés :

**1) Une réflexion sur les mécanismes conduisant les individus au silence, sur les formes d’exclusions spécifiques dont sont victimes les individus inaudibles et sur les conséquences de cette exclusion de la sphère de la parole pour les sujets qui en sont victimes**.

 Dans un article important consacré à la pornographie, la féministe Rae Langton cherche à définir différentes modalités par lesquelles un individu peut être rendu inaudible, différents mécanismes de « silenciation »[[1]](#footnote-1).

Au niveau locutoire d’abord, un sujet est rendu inaudible lorsqu’il ne lui est pas possible de prendre la parole, que cette impossibilité soit réelle – lorsque par exemple la parole est monopolisée par un individu ou un groupe – ou qu’elle résulte d’un sentiment d’illégitimité.

Au niveau perlocutoire, Rae Langton évoque les situations où une prise de parole est effective, mais où les effets résultant habituellement de cette prise de parole ne surviennent pas : par exemple le cas où une personne récrimine avec colère, mais ne suscite qu’indifférence chez son interlocuteur.

Au niveau illocutoire enfin, une forme de silenciation se produit lorsque une parole n’est pas suivie de l’effet illocutoire qu’elle est censée avoir : un ordre est exprimé, mais aucun comportement ne s’ensuit, par exemple.

 Ces processus de silenciation, qui sont également des mécanismes d’exclusion, peuvent être pensés comme des injustices pour les individus qui en sont victimes. C’est ce que cherche à montrer la philosophe américaine Miranda Fricker en parlant d’ « injustice épistémique »[[2]](#footnote-2). Elle évoque plus précisément la catégorie des « injustices testimoniales » qui renvoie aux situations où des individus prennent la parole, expriment un avis ou formulent un argument, mais ne sont pas écoutés ou pas pris au sérieux. Songeons à l’exemple de la subalterne pris par Gayatri Spivak à la fin de son célèbre essai : elle cherche par tous les moyens à se faire entendre, mais reste inaudible.

 Il s’agira ainsi de chercher à analyser les conséquences de l’inaudibilité sur les sujets sociaux qui en sont victimes, en se posant notamment la question de la possibilité ou non d’exister comme sujet lorsque l’on n’a pas accès à la parole. En reprenant les analyses développées par Monique Wittig, Judith Butler réfléchit dans *Trouble dans le genre* à l’incapacité que peuvent avoir les femmes à dire « je » dans un langage que l’on peut qualifier d’hétéronormatif. Plus généralement, si l’on reconnaît que les sujets n’existent qu’à travers les discours, à la fois les discours qu’ils tiennent et ceux que l’on tient sur eux, on prend la mesure des conséquences de l’inaudibilité en termes de subjectivation, et de l’importance de penser des résistances à l’assujettissement discursif.

 Ce caractère excluant lié à la réglementation de la prise de parole peut être étudié au niveau du discours lui-même et des normes qui le régissent.

**2) Une réflexion sur les normes narratives dominantes empêchant la prise de parole, et sur les possibilités de résistance par l’émergence de contre-discours.**

 Dans sa leçon inaugurale au Collège de France intitulé *L’ordre du discours*, Foucault nous invite ainsi à nous placer au niveau du discours lui-même pour analyser les formes de domination qui le traversent. Il insiste sur les mécanismes de contrôle, de sélection et de régulation de la production de discours qui caractérise toute société, et met aussi en évidence l’existence de « grandes procédures d’assujettissement du discours », dont le but est de « déterminer les conditions de la mise en jeu [des discours], d’imposer aux individus qui les tiennent un certain nombre de règles et ainsi de ne pas permettre à tout le monde d’avoir accès à eux ».

 Plus largement, Foucault cherche à analyser la façon dont le contrôle des discours, et indirectement des savoirs dont ils sont porteurs, engage des rapports de pouvoir, définissant ainsi un ordre de savoirs-pouvoirs. La méthode archéologique définie dans *l’Archéologie du savoir* doit permettre l’analyse de ces formes de domination dont un discours est porteur, et elle est ainsi reprise par certain.e.s auteur.e.s postcoloniaux.ales, attentif.ve.s à déceler les rapports de pouvoir-savoir qui traversent les discours : c’est notamment le cas d’Edward Saïd dans son analyse de « l’orientalisme ».

 En résistance à cet « ordre du discours », ou à ces normes discursives dominantes, il s’agit de penser la possibilité de prises de paroles irruptives, contestant ces normes ou les subvertissant. Cela suscite également des enjeux esthétiques.

**3) Une réflexion sur le problème de la représentation des voix dans la sphère politique.**

 Un troisième grand axe de réflexion nous conduira à envisager les enjeux plus directement politiques posés par le problème de la représentation des voix inaudibles.

*« La démocratie est minée par le caractère inaudible de toutes les voix de faible ampleur, par la négligence des existences ordinaires »,* affirme Pierre Rosanvallon, dans son ouvrage intitulé *Le Parlement des invisibles*. Ce texte a valeur de manifeste et introduit le grand projet développé par l’historien : « Raconter la vie ». Lancé en 2014, ce projet consiste à créer une plateforme numérique destinée à recueillir les témoignages et récits de vie d’individus peu audibles dans l’espace public.

Si le projet a été en partie critiqué[[3]](#footnote-3), il témoigne en tout cas de l’importance majeure de cette question de l’inaudibilité pour la démocratie, notamment à travers le problème de la nécessité pour une société de se connaître elle-même, d’être transparente à elle-même, pour pouvoir se gouverner.

Cet axe de réflexion pourra nous conduire à envisager les mécanismes institutionnels mis en place pour donner la parole à tou.te.s, ainsi qu’à poser la question de la représentation, et plus précisément du porte-parole. Comment parler au nom des inaudibles sans parler pour eux ? Comment faire entendre les inaudibles sans pour autant leur « donner la parole », dans un geste qui reproduit des mécanismes de domination ?

 **Bibliographie sommaire**

Butler Judith, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l’identité*, Cynthia Kraus (trad.), Paris, la Découverte, 2006.

* *Le Récit de soi*, Bruno Ambroise et Valérie Aucouturier (trad.), Paris, Presses universitaires de France, coll. « Pratiques théoriques », 2007.
* *Le pouvoir des mots: politique du performatif*, Charlotte Nordmann (trad.), Paris, Editions Amsterdam, 2004.

Bourdieu Pierre, *Ce que parler veut dire : l’économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

* *La misère du monde*, Paris, Points, 2015

Certeau Michel de, *La prise de parole: pour une nouvelle culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968.

Foucault Michel, *L’Ordre du discours*: leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, Paris, Gallimard, 1971.

* *L’Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969

FRICKER, Miranda, Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing, Oxford, Oxford University Press, 2009

GAUTIER, Claude, “La voix des sans-voix : condamnés à être parlés ? La condition du porte-parole”, in Descendre, Romain, et Jean-Louis Fournel. *Langages, politique, histoire. Avec Jean-Claude Zancarini*. Lyon: ENS Éditions, 2015.

Honneth Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Pierre Rusch (trad.), Paris, Gallimard, 2013.

* *La société du mépris*: vers une nouvelle théorie critique, Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix (trad.), Paris, la Découverte, 2008.

IRRERA Orazio et LORENZINI, « Prises de parole », *Raisons politiques*, no 68, 2017, p. 5-8

* « Briser le silence », *Raisons politiques*, no 68, 2017, p. 65-82 (en ligne : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2017-4-page-65.htm, consulté le 24 janvier 2018).

LE BLANC, Guillaume, *L’invisibilité sociale*, Paris, PUF, 2009.

* « Le parlement des inaudibles », *Études*, vol. avril, no. 4, 2017, pp. 55-64.
* « Une manifestation sans manifeste ?, A manifestation without manifest? Bartleby’s precarious voice », *Raisons politiques*, no 68, 2017, p. 23-32 (en ligne : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2017-4-page-23.htm, consulté le 24 janvier 2018).

RENAULT, Emmanuel, “Qui n’a pas fait d’enquête n’a pas droit à la parole ?”, in Descendre, Romain, et Jean-Louis Fournel. *Langages, politique, histoire. Avec Jean-Claude Zancarini.* Lyon: ENS Éditions, 2015.

* « Subalternité, prise de parole et reconnaissance », in Giovannoni Augustin et Guilhaumou Jacques (dir.), *Histoire et subjectivation*, Paris, Kimé, 2008, p. 121-137.
* *Reconnaissance, conflit, domination*, Paris, France, CNRS éditions, 2017.

ROSANVALLON, Pierre, *Le parlement des invisibles*, Paris, Seuil, 2014.

SABOT Philippe, (P)rendre la parole, *Raisons politiques*, no 68, 2017, p. 9-22.

Said Edward, *L’orientalisme: l’Orient créé par l’Occident*, Catherine Malamoud et Claude Wauthier (trad.), Paris, Ed.du Seuil, 1997.

SCOTT, James, *La domination et les arts de la résistance, fragments du discours subalterne*, trad. de Olivier Ruchet, Paris, Editions Amsterdam, 2008.

Spivak Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Jérôme Vidal (trad.), Paris, Editions Amsterdam, 2009.

TARRAGONI, Federico. « La prise de parole comme processus de subjectivation politique. Une approche sociologique », *Tumultes*, vol. 43, no. 2, 2014, pp. 175-190.

ZENETTI, Marie-Jeanne, « Les « invisibles » peuvent-ils se raconter ? L’entreprise « Raconter la vie », entre ambition littéraire et soupçon de « storytelling » » in "Comparatismes en Sorbonne", n° 6/2016, " Fiction littéraire contre storytelling? Formes, valeurs, pouvoirs du récit aujourd'hui", coordonné par Danielle Perrot-Corpet.

1. LANGTON, Rae, « Speech Acts and Unspeakable Acts », Philosophy and Public Affairs, vol 22, numéro 4, p. 293-330. [↑](#footnote-ref-1)
2. Fricker, Miranda, *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*, Oxford, Oxford University Press, 2009 [↑](#footnote-ref-2)
3. ZENETTI, Marie-Jeanne, « Les « invisibles » peuvent-ils se raconter ? L’entreprise « Raconter la vie », entre ambition littéraire et soupçon de « storytelling » » in "Comparatismes en Sorbonne", n° 6/2016, " Fiction littéraire contre storytelling? Formes, valeurs, pouvoirs du récit aujourd'hui", coordonné par Danielle Perrot-Corpet.  [↑](#footnote-ref-3)